

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 28
Mercredi 12 août 2026

La Semaine éditée et publiée en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

- Autorisation pour usage commun accru selon l'art. 68 LR
- Autorisation dérogatoire pour des atteintes à la végétation des rives au sens de l'art. 22 LPN
- Autorisation dérogatoire pour des constructions et installations à proximité de la forêt au sens de l'art. 26 LCFO
- Autorisation en matière de protection des eaux selon l'art. 11 LCPE

Mise à l'enquête publique et délai d'opposition: **jusqu'au 11 septembre 2026 inclus**

Lieux de la mise à l'enquête publique et des oppositions: Administration municipale de Court, Rue de la Vallée 19, 2738 Court ou Direction des travaux publics et des transports, Office des eaux et des déchets, Force hydraulique, Reiterstrasse 11, 3013 Berne.

Les oppositions et les déclarations de réserve de droits doivent être motivées et déposées par écrit, en deux exemplaires, auprès de l'Administration municipale dans le délai d'opposition. En cas d'opposition collective ou d'oppositions individuelles déposées en plusieurs exemplaires identiques, il convient d'indiquer la personne habilitée à représenter valablement les opposants.

Berne, en août 2026

Office des eaux et des déchets du canton de Berne



Berne

Court

Utilisation de la force hydraulique: Procédure d'octroi du permis de construire (projet d'assainissement de la dévalaison piscicole)

Requérante: Municipalité de Moutier, Service de l'électricité, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier

Auteure du projet: CSD INGÉNIEURS SA, Rue de la Jeunesse 1, Case postale, 2800 Delémont

Demande: projet d'assainissement de la dévalaison piscicole au barrage des Gorges de Court (coordonnées: 2 593 039 / 1 232 865 / emplacement: parcelles Court N° 1457, N° 387 et N° 1). Le dossier de demande de permis de construire du 15 juillet 2026 comprend les mesures suivantes:

- aménagement d'un by-pass de dévalaison en rive droite à l'aide d'un mur en béton séparant le chenal de purge actuel en deux parties,
- remplacement de la vanne rive droite par des vannes motorisées et automatisées,
- aménagement d'une continuité du fond du lit en amont de la passe à poissons présente en rive gauche à l'aide d'une rampe en béton.

Deux autres mesures ne concernant pas la dévalaison piscicole font partie intégrante de la demande de permis de construire. Il s'agit de la commande automatisée de la vanne rive gauche et du rehaussement du muret présent le long de la route cantonale en amont du bâtiment.

Il est renvoyé aux pièces du dossier de demande disponible sous le lien suivant: <https://data.be.ch/s/EDMPozfQFxFWn4jf> (mot de passe: 53012Moutier)

Autorisations (dérogatoires) requises:

- Autorisation dérogatoire pour construire hors de la zone à bâtir selon l'art. 24 LAT
- Autorisation en matière de pêche selon les art. 8 à 10 LFSP
- Autorisation dérogatoire de la police des eaux selon l'art. 48 LAE



Belprahon

Soirée d'information de la police cantonale bernoise

Une soirée de prévention et d'information, pour les habitants des communes de la couronne prévôtoise, se déroulera **le mercredi 9 septembre 2026 à 19h30, à la halle de gymnastique de Crémises.**

Les thèmes proposés sont principalement les arnaques sur internet (cybercriminalité), les faux policiers/banquiers ainsi que les vols par effraction.

Les agents se feront un plaisir de répondre à vos questions.

Belprahon, le 12 août 2026

Le Conseil communal

Rapport d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal, suite aux prélèvements effectués en date du 18 mai 2026 par Monsieur André Jordi, ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Provenance de l'eau: Réseau de distribution (eau de Moutier)

Traitement de l'eau: désinfectée

Lieu du prélèvement: Charles Meyer, cuisine

Résultats microbiologiques:

Escherichia coli (par 100 ml) non décelable

Entérocoques (par 100 ml) non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml) 70

Teneur en Nitrate 5 mg/l (valeur maximale: 40)

Degré de dureté: 20,5 °f

Provenance de l'eau: Réseau de distribution (eau de Moutier)

Traitement de l'eau: désinfectée

Lieu du prélèvement: Garage O. Burri, Rte du Grandval 10, lavabo vestiaires

Résultats microbiologiques: Escherichia coli (par 100 ml) non décelable

Entérocoques (par 100 ml) non décelable

Germes aérobies, mésophiles (par ml) 30

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès du secrétariat.

Belprahon, le 12 août 2026

Le Conseil communal



Corcelles

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Ramseier Jean-Luc, Chez-les-Reuses 52, 1937 Orsières

Auteur du projet: Tiba AG, Hammerstrasse 26, 4410 Liestal

Propriétaire foncier: Ramseier Jean-Luc, Chez-les-Reuses 52, 1937 Orsières

Emplacement: parcelle N° 75, Cras de Coaras 13, 2747 Corcelles

Projet: remplacement de l'ancien système de chauffage au mazout par une pompe à chaleur air/eau combinée à une chaudière à bois

Zone d'affectation: M2pc

Dimensions: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans **jusqu'au 15 août 2026**, auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture, sur rendez-vous, ou directement sur la plateforme eBau.

Les oppositions ou les éventuelles réserves de droit dûment motivées et formulées par écrit seront reçues jusqu'au terme du dépôt au secrétariat communal.

Corcelles, le 9 juillet 2026

Le secrétariat communal



Court

Avis de construction

Requérante: SYMMO Bâtiments/Gebaüde Sàrl, Fluhweg 475, 4716 Welschenrohr.

Auteur du projet: ECE SA, Sous le Tacon 22, 2742 Perrefitte

Emplacement: parcelle N° 1167, au lieu-dit: « Rue du Pont 1 », commune de Court.

Projet : réfection totale de la toiture avec pose de capteurs solaires thermiques et création d'une nouvelle lucarne avec balcon sur le pan Sud, aménagement d'un appartement dans les combles et remplacement des plots de verre du rez-de-chaussée par des fenêtres.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HA2.

Dérogations : art. 48 LAE et 33 al. 3 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 août 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Mise au concours

À la suite d'un départ et d'une réorganisation de son service technique, la Municipalité de Court met au concours les postes suivants:

Agent-e d'exploitation (70%)

Agent-e de police administrative (30%)

avec entrée en fonction au 1^{er} novembre 2026 ou date à convenir. Un cumul des deux postes est envisageable.

L'offre d'emploi complète peut être consultée sur internet à l'adresse www.court.ch.

Délai de postulation : jeudi 20 août 2026

Court, le 12 août 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal

 Crémises

Avis de construction

Requérants : Olivia & Rafael Fedele, Les Planches 286, 2746 Crémises

Auteur du projet : Ribeaud Paysages, Ribeaud Céan, Rue du Puits 4, 2932 Coeuvre

Emplacement : parcelle N° 923, au lieu-dit « Les Planches 286 », commune de Crémises

Projet : réalisation d'une piscine enterrée avec couverture à panneaux et local technique enterré, pose d'une pompe à chaleur destinée au chauffage de la piscine. Installation d'une douche aux abords de la piscine nécessitant la création d'une nouvelle conduite d'eaux usées reliant la chambre existante. Démolition et déplacement d'une chambre et de la conduite des eaux pluviales. Aménagement d'une clôture métallique autour de la parcelle.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2026 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémises, le 12 août 2026

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérante : Robert & Schneider SA, Nicolas Dumont, Rue Neuve 207, 2746 Crémises

Auteur du projet : KWSA SA, Naïm Schnegg, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray

Emplacement : parcelle N° 290, au lieu-dit « Rue Neuve 207 » commune de Crémises

Projet : modification partielle de la teinte des façades dans le cadre des travaux d'entretien du bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : M2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2026 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémises, le 12 août 2026

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant : Boris Wahli, Sur les Planches 153, 2746 Crémises

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Antony Quiquerez, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement : parcelle N° 860, au lieu-dit « Sur les Planches 153 » commune de Crémises

Projet : remplacement de la pompe à chaleur intérieure par une nouvelle PAC air/eau extérieure, installée sur le côté Est du bâtiment.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : H2

Dérogation : art. 80 LR (route communale)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2026 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémises, le 12 août 2026

Secrétariat communal

Soirée d'information de la police cantonale bernoise

Une soirée d'information, pour les habitants des communes de la couronne prévôtoise, se déroulera **le mercredi 9 septembre 2026 à 19 h 30**, à la halle de gymnastique.

Les thèmes proposés sont principalement les arnaques sur internet (cybercriminalité), les faux policiers/banquiers ainsi que les vols par effraction.

Les agents présents se feront un plaisir de répondre à vos questions.

Crémises, le 15 juillet 2026

Le Conseil communal

 Grandval

Avis de construction

Requérante : Association des Petites Familles du Jura bernois, Rue des Dolaises 5, 2720 Tramelan.

Auteur du projet : MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

Emplacement : parcelle N° 1141, au lieu-dit: « La Gaillarde 17 », commune de Grandval.

Projet : reconstruction du bâtiment qui accueille le foyer des Petites Familles suite à un incendie, comprenant un agrandissement et une rénovation, aménagement d'un ascenseur, divers aménagements extérieurs et pose d'une pergola.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : UP CA.

Dérogation : art. 23 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 août 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Eveline et Michel Bögli, Champs Colnats 21, 2745 Grandval

Propriétaires fonciers : idem requérants

Auteur du projet : Boegli Jardins, Route principale 7, 2762 Roches

Emplacement : parcelle N° 970, Champs Colnats 21, 2745 Grandval

Projet : aménagement de deux murs de soutènement au sud de la parcelle.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés

Dérogation : art. 35 RAC

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 août 2026 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse

Grandval, le 15 juillet 2026

Le Conseil municipal

Responsable office de recensement

À la suite de la démission du titulaire, la Municipalité de Grandval recherche, pour le 1^{er} janvier 2027,

un nouveau responsable
de l'office de recensement

Tâches:

- Fournir aux exploitants agricoles des renseignements sur la mise en œuvre de la politique agricole;
- Répondre aux questions sur les mesures de politique agricole, les recensements ou le système GELAN;
- Soutien spécialisé aux exploitants durant les recensements;
- Vérifier dans GELAN que les recensements sont complets;
- Signer et transmettre les confirmations de recensement aux paiements directs.

Ce poste vous intéresse et vous avez des connaissances en agriculture ? Alors faites-nous part de votre intérêt **jusqu'au 18 août 2026** par mail à secretariat@grandval.ch.

Le cahier des charges est disponible au secrétariat municipal et l'office de l'agriculture et de la nature se tient volontiers à votre disposition pour répondre à vos questions techniques au 031 633 46 88.

Le Conseil municipal tient à remercier Monsieur Eric Leuenberger qui a occupé ce poste durant ces dernières années.

Grandval, le 15 juillet 2026

Le Conseil municipal



Loveresse

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée communale du 15 juin 2026

Conformément à l'article 107 du règlement d'organisation, le procès verbal de l'Assemblée communale du 15 juin 2026 est déposé publiquement au secrétariat communal durant 30 jours, à compter de la présente publication et ce jusqu'au 11 septembre 2026. Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant ledit dépôt. S'il n'y a pas d'opposition ou si l'opposition est rejetée, le procès-verbal sera approuvé par le Conseil.

Loveresse, le 12 août 2026

Conseil communal

Rapport d'analyse de l'eau potable

À l'occasion d'un contrôle périodique, plusieurs échantillons ont été prélevés le 6 juillet 2026 par M. Joseph Philipona, fontainier, dans le cadre de l'autocontrôle. Le but de l'analyse était de vérifier le respect des exigences légales posées à l'eau potable. Il ressort des résultats que les propriétés des échantillons analysés sont conformes aux prescriptions. Les

résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

- dureté en graduation française (°f): 20,1
- teneur en nitrate (mg/l.): 7,1
- provenance de l'eau: eau de source
- traitement de l'eau: désinfection par UV

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès de M. Joseph Philipona, fontainier (tél. 076 457 78 40).

Loveresse, le 29 juillet 2026

Conseil communal



Perrefitte

Un rendez-vous d'animation au Bibliobus

Lors de son passage le jeudi 20 août de 17h45 à 19h45, le Bibliobus sera accompagné par le bus «Bain de livres».

L'équipe d'animation proposera, en alternance, des lectures collectives et des moments de lecture

individuelle ou en famille. Parfois, de la musique sera jouée sur place. Des jeux autour de la lecture seront aussi proposés, ainsi qu'une petite collation.

Un choix de livres à lire sur place sera à disposition, et les parents sont invités à profiter de partager un moment de lecture avec leur.s enfant.s.

L'activité est gratuite et ouverte à toutes et tous, il n'est pas nécessaire d'être inscrit au Bibliobus.

Vous trouverez plus d'informations sur: www.bibliobus.ch, rubrique «Ensemble!» ou: bibliobus@bibliobus.ch.

Perrefitte, le 8 juillet 2026

Le Conseil municipal

Engagement d'une nouvelle secrétaire municipale dès le 7 août 2026

Le Conseil municipal a engagé Madame Larissa Meyer en tant que secrétaire municipale dès le 7 août 2026 en remplacement de Madame Odile Arnaboldi Huot-Marchand qui a quitté son poste avant les vacances d'été. Nous nous réjouissons d'intégrer Madame Meyer au sein du personnel communal et de collaborer avec elle. Madame Meyer est née en 1991, a trois enfants et vit à Malleray. Elle est juriste de formation et est passionnée par la fonction de secrétaire municipale. Nous demandons à la population de Perrefitte de lui réserver un bon accueil.

Perrefitte, le 12 août 2026

Le Conseil municipal

Réfection des rues Les Seignes et Champs du Chêne

Les travaux de rénovation des rues Les Seignes et Champs du Chêne – dont la demande de permis a été acceptée le 12 novembre 2025 par les instances cantonales – débiteront à partir de mi-septembre 2026 et s'étendront jusque dans le courant 2027. Ils seront réalisés par les entreprises F. Hânzi SA pour les travaux de génie civil et B. Monnerat Sàrl pour les travaux de pose de conduite d'eau potable et appareillage.

Pour rappel, ces travaux consistent au remplacement de la conduite d'eau potable, remplacement / assainissement des collecteurs d'évacuation d'eaux résiduaires, eaux mélangées et eaux claires et renouvellement de la chaussée (coffre de chaussée, pavés et bordures et revêtements bitumineux). BKW Energie SA et Swisscom SA profiteront de ce projet de réfection de rues, pour rénover leurs réseaux respectifs.

Les travaux débiteront au croisement de la rue Les Seignes avec la route cantonale. Ils seront réalisés par étape et organisés de sorte que les habitants des rues connexes puissent toujours accéder à leurs rues, toutefois en les obligeant à passer par le centre du village.

Au fur et à mesure de l'avancement des travaux, les points de collecte des tournées de déchets seront temporairement mis hors service ou déplacés. Les modifications / adaptations de ces derniers seront communiquées en temps voulu.

Toutes les habitations seront accessibles en permanence à pied. En revanche, les accès en voiture ne le seront pas en permanence. Toutefois, tout sera mis en œuvre par les intervenants du chantier, pour limiter au maximum ces inévitables nuisances.

Nous invitons les propriétaires riverains du secteur mis en travaux dès mi-septembre, de profiter de faire livrer les éventuelles fournitures encombrantes ou nécessitant le recours à des poids lourds – mazout, bois de cheminée, matériel de rénovation – avant le début des travaux.

Par avance, les autorités municipales remercient la population et les usagers de leur compréhension pour les perturbations du trafic inévitables qu'engendreront les travaux. Elles les prient de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire qui sera mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic, dès que les travaux auront débuté.

Perrefitte, le 1^{er} juillet 2026

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérant/e: Philippe Mäder, Chemin des Fauvettes 11, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 409, Les Rosiers 17, Les Ecorcheresses

N° eBau: 2025-18513

Projet de construction: changement d'affectation du chalet en résidence principale

Dimensions: selon plans déposés

Zone: agricole

Dérogation requise: Art. 24a LAT accordée

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2026 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtes 23, 2748 Soubos, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Soubos, le 12 août 2026

Secrétariat communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 22 juin 2026 - Rappel

Le procès-verbal de l'assemblée communale est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours depuis le 6 août 2026, conformément à l'article 109 du règlement d'organisation (1^{ère} publication le 15 juillet 2026).

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Soubos, le 12 août 2026

Conseil communal

Mise en zone de hameau des localités de Moron, Fornet-Dessous et Monible

Décision cantonale d'approbation

Conformément à l'article 61 de la loi cantonale du 9 juin 1985 sur les constructions, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire a approuvé, le 9 juillet 2026, la mise en zone

de hameau des localités de Moron, Fornet-Dessous et Monible adoptée le 22 septembre 2025 par l'assemblée communale ainsi que les modifications mineures selon article 122 alinéa 7 OC approuvées le 11 mai 2026 par le conseil communal.

La zone de hameau entre en vigueur le lendemain de la présente publication.

Les documents peuvent être consultés par le public au Secrétariat communal, à la Préfecture du Jura bernois et à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire.

Souboz, le 12 juin 2026 Conseil communal



Reconvilier

Passage de la patrouille de proximité de la Police cantonale

La Municipalité informe la population que la patrouille de proximité de la Police cantonale bernoise sera présente à Reconvilier le **mercredi 19 août, durant l'après-midi**.

Les agentes et agents stationneront à proximité de l'Administration communale et seront à la disposition de la population pour répondre aux questions, échanger et renforcer les contacts de proximité.

Les habitantes et habitants sont cordialement invités à venir à leur rencontre.

Reconvilier, le 15 juillet 2026

Au nom de l'administration municipale

Dépôt public relatif à une demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux)

Conformément aux articles 30 ss de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et sur l'aménagement des eaux (LAE), la municipalité de Reconvilier soumet au dépôt public la demande de permis d'aménagement des eaux (procédure communale d'octroi de permis d'aménagement des eaux) pour le projet ciaprès. Les oppositions et réserves de droit, dûment justifiées, sont à adresser par écrit à l'autorité compétente pendant la durée du dépôt public.

Commune: Reconvilier

Responsable de l'aménagement des eaux: la municipalité de Reconvilier

Cours d'eau: Ruisseau de la Motte (10214)

Coordonnées: 2°58'29.91 / 1°23'16.2

Projet: permis d'aménagement des eaux du ruisseau de la Motte 2026.

Le projet prévoit l'aménagement du ruisseau de la Motte au niveau de son passage sous la route communale et sous la voie CFF sur un tronçon d'une soixantaine de mètres. L'aménagement du ruisseau permettra d'améliorer la protection contre les crues, la connectivité longitudinale et permettra sa renaturation.

Dérogations faisant l'objet de la requête:

- Autorisation en matière de protection des eaux pour l'évacuation des eaux (art. 7 LEaux, art. 11 LCPE)
- Atteintes aux eaux souterraines (art. 26 OPE)
- Couverture ou mise sous terre des cours d'eau (art. 38 LEaux)
- Bâtiments et installations dans le secteur à proximité des eaux (art. 48 LAE)
- Autorisation en vertu du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP)

- Atteintes à la végétation des rives (art. 22, al. 2, LPN)
- Constructions hors zone à bâtir (art. 24 LAT, en relation avec les art. 5 et 30, al. 3 LAE)

Zones/objets protégés: objet IVS BE 61.2.1 (inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse), importance nationale avec substance, voûtage et parapets existants maintenus.

Délai publication et d'opposition: 15 juillet 2026 au 14 août 2026

Adresse de publication et de recours: Administration communale Reconvilier

Piquetage: Le projet est piqué comme suit sur le terrain: piquetage des hauts de talus et ouvrages avec des petits piquets en bois.

Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit auprès de l'Administration communale de Reconvilier, lieu du dépôt public **dans le délai de publication et de recours fixé**.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires fonciers ainsi que toute personne pouvant faire valoir un intérêt digne de protection (art. 24 LAE). Le même droit est accordé aux organisations et autorités habilitées en vertu de la législation fédérale ou de la législation en matière de construction.

Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b LC).

Bienne, 9 juillet 2026

Arrondissement d'ingénieur en chef III

Office des ponts et chaussées du canton de Berne



Sorvilier

Avis de construction

Requérante: H-PAD Sàrl, Route de Sorvilier 2, 2735 Bévillard.

Auteur du projet: M^{me} Elise Kaser, Rue de la Vallée 23, 2738 Court.

Emplacement: parcelles N^{os} 854 et 967, au lieu-dit: «Prés des Colons 4», commune de Sorvilier.

Projet: transformation et assainissement de l'enveloppe du bâtiment avec démolition des murs en maçonnerie et de la toiture en tôle ondulée, la structure porteuse métallique du bâtiment est conservée, réalisation de murets en béton armé, pose de nouveaux panneaux isolés en façade et en toiture, remplacement de la groise par un enrobé bitumeux et pose de pavés filtrants, remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: A.

Zone de protection: zone riveraine.

Dérogations: art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 11 septembre 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 août 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Tavannes

Avis de construction

Requérant: M. Michel Devaud, Petit-Bâle 4, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: GINAA architectes Sàrl, Rue du Chantier 11, 2503 Bienne.

Emplacement: parcelles N^{os} 821 et 2151, au lieu-dit: «Clos du Crêt», commune de Tavannes.

Projet: construction de 3 villas individuelles avec garages intégrés, installation de pompes à chaleur extérieures, pose de panneaux photovoltaïques en toiture et création d'aménagements extérieurs végétalisés avec murs de soutènement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: PQ «Peute Rive».

Dérogation: art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 août 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 15 juillet 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Dérogation: art. 24 LAT

Requérante: Commune bourgeoise de Tavannes, représentée par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet: rénovation intérieure de la partie habitation ainsi que le ravalement de deux façades et l'assainissement de la fosse septique par une station d'épuration du bâtiment La Rochette 1 sis sur la parcelle N^o 1015 en zone agricole.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: évacuation des eaux pluviales par infiltration (existant) et raccordement des eaux usées dans une nouvelle mini-step.

Dérogation requise: à l'article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 août 2026 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusive et à la même adresse.

Tavannes, le 15 juillet 2026

Le chef des travaux publics

Mise au concours

Agent(e) d'exploitation en conciergerie

La Municipalité de Tavannes recherche

un ou une agent(e) d'exploitation en conciergerie à 30 %

pour une durée indéterminée avec des horaires fixes en soirée de 17 h 30 à 20 h.

Vos tâches:

- Assurer de manière autonome l'exécution de l'ensemble des tâches relatives au nettoyage ainsi qu'à l'entretien courant de la crèche municipale.

Votre profil:

- CFC d'agent(e) d'exploitation ou formation jugée équivalente;
- Autonomie, esprit d'initiative, entregent;
- Respect des normes de sécurité.

Entrée en fonction: de suite ou à convenir.

Merci d'envoyer votre dossier de candidature complet par courriel à secretariat@tavannes.ch jusqu'au 14 août 2026.

Tavannes, le 9 juillet 2026

Le Conseil municipal

Projet Avenir Berne Romande (ABR)

Information publique sur le chantier de «Tavannes Machines»

La population de Tavannes ainsi que les personnes intéressées sont cordialement invitées à une séance d'information publique:

jeudi 27 août, à 18h, à la salle communale, rue du Foyer 5 à Tavannes

en présence la conseillère d'État M^{me} Evi Allemann, directrice des travaux publics et des transports du Canton de Berne.

Cette rencontre sera l'occasion de faire le point sur l'avancement du projet de construction.

Les interventions présenteront le futur centre administratif dans sa version remaniée, les adaptations apportées, les défis relevés ainsi que les prochaines étapes.

Un moment d'échange permettra également de répondre aux différentes questions.

Tavannes, le 7 août 2026

Office des Immeubles et des Constructions du Canton de Berne



Avis de construction

Requérante: Commune mixte de Bévillard, Rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelles N^{os} 1079 et 1911, au lieu-dit: «Rue du Collège», Malleray, commune de Valbirse.

Projet: aménagement d'un trottoir d'une largeur de 1,5 mètre, déplacement du candélabre, suppression et plantation d'une nouvelle haie aux abords du trottoir.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: ZBP 7 et route communale.

Objet protégé: zone riveraine.

Dérogations: art. 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 septembre 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 août 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Hoirie Annoni, La Tour 2, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelles N^{os} 704 et 1236, au lieu-dit: «Les Vannes», Bévillard, commune de Valbirse.

Projet: création de 27 places de stationnement en grava (enlèvement de la terre végétale) pour le stockage de véhicules et de petit matériel nonpermanent tel que des roulottes de chantier.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: CB.

Dérogations: art. 10 du Règlement d'évacuation des eaux usées, 21 du règlement d'alimentation en eau potable, 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 septembre 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 12 août 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Patrick Fasano, La Lignière 15, 2735 Malleray

Auteur du projet: Liechti SA, Arsène Bogdanovic, Route de Pierre Pertuis 25, 2710 Tavannes

Adresse du projet: BF 898, Rue Emile Villeneuve 26, Malleray

Description du projet: remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: zone d'habitation 3

Dépôt public: du 12 août au 11 septembre 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 22 juillet 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant: TENNIS CLUB MALLERAY-BEVILARD, par adr. M. Didier Peng, Rue des Pins Gras 50, 2735 Bévillard.

Auteur du projet: VILLATYPE SA, Le Champat 2, 2744 Belprahn.

Emplacement: parcelle N^o 1288, au lieu-dit: «Route de Champoz 41», Bévillard, commune de Valbirse.

Projet: construction d'une annexe à l'Ouest en prolongement du bâtiment N^o 41, non chauffée, pour le rangement de matériel en lien avec le club de tennis.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: ZSL 5.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 11 septembre 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 12 août 2026.

Commune mixte de Valbirse

Votation populaire consultative, en matière communale, du 27 septembre 2026

Les citoyennes et citoyens de Valbirse, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués le **dimanche 27 septembre 2026, à l'administration communale à Bévillard**

pour se prononcer par les urnes sur l'objet suivant:

Souhaitez-vous que la Commune mixte de Valbirse utilise l'un des gentils suivants pour désigner ses habitantes et habitants?

- Les Boubétch
- Les Valbirsiens / Les Valbirsiennes
- Les Valbirsois / Les Valbirsoises

Le message d'information et le matériel de vote parviendront aux ayants droit au vote au plus tard trois semaines avant la votation (article 9 du règlement concernant les élections et votations aux urnes).

Au plus tard dans les 30 jours après le scrutin populaire, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary (article 21 du règlement concernant les élections et votations aux urnes).

Bévillard, le 12 août 2026

Conseil communal

Sécheresse – économisons l'eau potable

Vu la sécheresse qui sévit, la Commune mixte de Valbirse appelle à économiser l'eau potable et met en place les restrictions suivantes, ceci jusqu'à nouvel avis:

Ce qui est désormais interdit:

- L'utilisation d'arrosages automatiques ou de jets de jardins, pour pelouses, zones herbeuses et plates-bandes;
- Les nettoyages extérieurs (véhicules, cours, terrasses, etc.) hormis dans les centres de lavage;
- Le remplissage des piscines, spas et jacuzzis privés;
- Pour rappel, le pompage dans les ruisseaux est en tout temps interdit.

Ce qui reste autorisé:

- Arroser les végétaux à la main, c'est-à-dire à l'arrosoir;
- Arrosage des arbres en souffrance;
- Arrosage des terrains du stade de foot car l'eau provient des drainages de l'A16.

Bévillard, le 6 août 2026

Commune mixte de Valbirse

informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

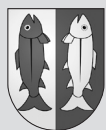
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: secretariat@champoz.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémorDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Vallée 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.

informations pratiques



Crémises

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémises

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Administration communale
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Secrétariat : 032 493 40 85 secretariat@eschert.ch
Finances : 032 493 40 91 finances@eschert.ch
Horaires de guichets: Lundi, de 17 h 30 à 18 h 45
ou sur rendez-vous par
téléphone ou courriel.
Permanence téléphonique: Lundi au mercredi (secrétariat),
lundi et mardi (finances)
9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.
Site internet: www.eschert.ch

Agence AVS du Grand-Val

Vers l'École 10a, 2743 Eschert, 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence), avs.grandval@cremines.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55/079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur
en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi de 17 h à 19 h (avril – septembre).
Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30 (octobre – mars).

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: secretariat@perrefitte.ch
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.